

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 octobre 2013
(convocation du 14 octobre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Octobre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle de 10 h 40 à 12 h 00
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 11 h 20
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. BRON Jean-Charles à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 13 h 00
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 12 h 50
M. CAZABONNE Didier à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h 15
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 05
M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 30
M. OLIVIER Michel à M. PENEL Gilles
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SOUBIRAN Claude à M. SOLARI Joël
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12 h 45
M. SOUBABERE Pierre à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 13 h 00
M. AMBRY Stéphane à M. TRIJOULET Thierry à partir de 13 h 20
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 12 h 00

M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 12 h 15
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 12 h 30
M. DANJON Frédéric à Mme Laure CURVALE à partir de 12 h 45
Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan
M. DUPOUY Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. DUART Patrick à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12 h 10
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme DELTIPLE Nathalie
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GARNIER Jean-Paul à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11 h 50
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick
Mme HAYE Isabelle à M. Pierre HURMIC à partir de 12 h 55
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
M. MAURIN Vincent à M. GALAN Jean-Claude
M. MOGA Alain à M. BRUGERE Nicolas
M. PAILLART Vincent à M. VERNEJOUL Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 00
M. REIFFERS Josy à Mme. PARCELIER Muriel
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. BRON Jean-Charles
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique
Mme. WALRYCK Anne à M. GAÜZERE Jean-Marc

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**FRCIVAM - Développement des activités agricoles sur la Communauté urbaine de Bordeaux - Programme de travail 2013 - Subvention de fonctionnement 2013
- Décision - Convention - Autorisation**

Monsieur LAMAISSON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Fédération Régionale des CIVAM Aquitaine (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural d'Aquitaine) a été créée en Aquitaine, le 19 mars 1986, sous forme d'association loi 1901.

En 2007, elle a initié un programme d'intervention expérimental sur le territoire du Parc des Jalles.

Depuis 2009, la FRCIVAM poursuit un programme d'actions sur l'ensemble du territoire de La Cub et la délibération du Conseil communautaire du 22 octobre 2010 a permis à la FRCIVAM de monter un programme d'intervention sur les années 2010-2011.

L'objectif est de développer sur les axes suivants :

- le relais AMAP Gironde, dont une antenne a été créée spécifiquement pour son développement sur La Cub,
- l'aide à la vente directe de proximité et collective,
- l'aide à l'installation de jeunes agriculteurs,
- appui stratégique et conseil en agriculture.

Lors de la Commission Développement Durable du 3 février 2012, la FRCIVAM a présenté un rapport d'information sur le bilan de l'année 2011 du programme d'intervention pour la préservation et la valorisation des activités agricoles sur le territoire de La Cub.

La FRCIVAM, au titre de la préservation et de la valorisation des activités agricoles sur le territoire de l'agglomération bordelaise, a reçu par délibérations du Conseil communautaire, les subventions suivantes :

Programme d'interventions 2007-2008 délibération du 26 octobre 2007 n°2007/0792	14 850 €
Programme d'interventions 2009 délibération du 29 mai 2009 n°2009/0336	13 700 €
Programme d'interventions 2010-2011 délibération du 22 octobre 2010 n°2010/0755	29 600 €
Soutien spécifique à l'installation d'exploitants agricoles sur La Cub avec l'action de « couveuse agricole » délibération du 16 décembre 2011 n°2011/0932	5 160 €
Programme de travail 2012 délibération du 28 septembre 2012 n°2012/0705	20 000 €
Total des subventions	83 310 €

1 - Bilan du programme d'actions 2012

Essaimage des contrats locaux consommateurs-producteurs : relais AMAP 33

Appui au fonctionnement des 31 AMAP sur l'agglomération bordelaise (cf. liste en annexe).
Le Relais AMAP 33 apporte son soutien technique aux consommateurs souhaitant créer de nouvelles AMAP et intervient dans la recherche de nouveaux producteurs pour répondre à cette forte demande.

Dix-huit producteurs de La Cub contractualisent, à ce jour, avec des AMAP.

Un important travail de sensibilisation et de formation auprès des consommateurs et des producteurs est indispensable à la pérennisation et à la réussite de cette action.

Accompagner les producteurs à la vente directe collective "Au goût de notre ferme"

Depuis 3 ans, elle accompagne, avec ses partenaires, l'AFOCG 33, un groupe « notre ferme » de 25 producteurs (multi-productions), autour de cinq Marchés Fermiers ; le 24 mars 2012 chez Virgil Chapeau (SAS Graines) à Blanquefort ; le 26 mai et le 15 septembre 2012 chez Pierre Gratadour au Haillan ; le 24 juin 2012 chez Céline Moulon à Ambès ; le 6 octobre 2012 aux vergers Bernhard à La Brède.

Une activité commerciale régulière tout au long de l'année autour de ces 4 points de vente s'est finalisée avec de la vente par commande.

Couveuse agricole et installation de nouveaux producteurs sur le territoire de La Cub

L'objectif est de replacer l'agriculture aux portes des villes afin de satisfaire la demande des consommateurs et des collectivités locales.

Un dispositif innovant a été mis en place par la FRCIVAM Aquitaine ; « la couveuse agricole » (SAS GR.A.I.N.E.S.) permettant d'accompagner, via un contrat CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise), des candidats à l'installation, souvent non issus du milieu agricole, et de leur permettre de « tester » leur projet avant une installation officielle. La SAS GR.A.I.N.E.S. a vocation à intervenir sur toute la région Aquitaine et La Cub a été ciblée comme territoire prioritaire.

Le cœur de ce dispositif réside dans le processus de parrainage. Chaque « couvé » bénéficie de parrains-agriculteurs, lors de cette phase d'apprentissage, pour favoriser son intégration professionnelle et territoriale.

En 2012, 3 porteurs de projets ont signé un contrat CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) en Gironde avec la SAS GR.A.I.N.E.S, dont un premier site en maraichage biologique sur La Cub à Blanquefort (Tanaïs).

La FRCIVAM Aquitaine est intervenue auprès de la mairie de Blanquefort sur le projet de la « Vacherie » concernant la partie agricole, ainsi qu'auprès de la mairie de Bègles sur une relance de maraichage en agriculture biologique.

Appui stratégique et conseil en agriculture auprès de La Cub :

- sensibilisation et formation auprès des élus et des chargés de mission de La Cub ;
- développement de contacts privilégiés sur les projets des communes de Bègles, Blanquefort et Pessac ;
- développement d'un partenariat permanent avec les collectivités locales et différents partenaires sur la thématique de l'agriculture urbaine et l'alimentation locale.

L'ensemble des actions 2012 de la FRCIVAM a concerné les villes de Bègles, Blanquefort et Pessac.

2 - Le programme d'intervention 2013

Axe 1 – Essaimage des contrats locaux consommateurs-producteurs avec le relais AMAP33

Le Relais AMAP 33 (CIVAM PPML : Produire Partager Manger Local) apporte son soutien technique aux consommateurs souhaitant créer de nouvelles AMAP et intervient dans la recherche de nouveaux producteurs.

L'objectif est de favoriser l'arrivée de 8 à 10 nouveaux producteurs locaux afin de diversifier l'offre. Le travail préalable de création d'AMAP effectué en 2012 et au début 2013 a permis d'identifier 2 projets de nouvelles AMAP sur le territoire de La Cub.

Ces AMAP viendront conforter le maillage des 31 AMAP déjà en place. L'essaimage des AMAP est établi selon le potentiel de regroupement de producteurs en 1 lieu.

La priorité pour la FRCIVAM Aquitaine et le CIVAM PPML est d'assurer l'accompagnement des producteurs, en poursuivant un important travail de formation et d'accompagnement auprès des consommateurs et des producteurs, travail indispensable à la pérennité et à la réussite de cette action. La participation communautaire est de 50 % du coût prévisionnel de l'action estimée à 20 000 €, soit 10 000 €.

Axe 2 – Accompagner les producteurs à la vente directe collective

Afin de mettre en œuvre un Système Alimentaire Local sur le territoire communautaire, la FRCIVAM Aquitaine renforce son action structurante auprès des producteurs du territoire depuis 2007. L'objectif est de cibler, en priorité, le maraîchage et l'élevage.

La FRCIVAM, avec l'AFOCG 33, accompagne 25 à 30 producteurs regroupés au sein du collectif « Au goût de notre ferme ».

Six marchés fermiers, au sein d'une exploitation sont prévus en 2013 sur le territoire de La Cub :

- en mars chez Virgile et Tiffany (SAS Graines) à Blanquefort (Tanaïs) ;
- en mai chez Pierre Gratadour au Haillan ;
- en juin chez la famille Moulon à Ambès ;
- en septembre chez Pierre Gratadour au Haillan ;
- en octobre aux vergers Bernhard à La Brède ;
- en octobre chez la famille Moulon à Ambès ;
- à Pessac (la date reste à déterminer).

La FRCIVAM accompagnera également 3 communes pilotes pour développer des marchés « Au goût de notre ferme ». Les communes de Blanquefort, Bordeaux et Villenave d'Ornon sont pressenties par la FRCIVAM pour l'année 2013. L'objectif est d'étendre cet accompagnement à l'ensemble des communes qui souhaitent développer la vente directe.

Une activité commerciale est développée, tout au long de l'année, sur 3 points de vente dans les fermes du collectif et avec de la vente par commande. La participation communautaire est de 4 000 € (50 % du coût prévisionnel de l'action estimée à 8 000 €).

Axe 3 – La couveuse agricole et l'installation de nouveaux producteurs sur le territoire de La Cub

L'objectif est de replacer l'agriculture aux portes et dans des villes pour satisfaire la demande des consommateurs, des collectivités locales ainsi que d'opérateurs économiques locaux.

La FRCIVAM a mis en place un dispositif innovant « la couveuse agricole » dénommé SAS GR.A.I.N.E.S. Ce dispositif permet d'accompagner, via un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE), des candidats à l'installation, souvent non issus du milieu agricole, afin de tester leur projet avant une installation officielle. Chaque « couvé » bénéficie de parrains-agriculteurs référents lors de la phase d'apprentissage afin de favoriser son intégration professionnelle et territoriale.

En 2013, la FRCIVAM Aquitaine intervient, d'une part, auprès de la mairie de Blanquefort, pour la poursuite de l'action sur Tanaïs.

D'autres sites, en partenariat avec les collectivités (par exemple, Ambarès et Pessac) et des propriétaires privés, seront mobilisés (par exemple, Bègles et Villenave d'Ornon).

Il s'agit de passer des conventions foncières, à titre gratuit, pour les couvés de la SAS GR.A.I.N.E.S. Une période de pré-couveuse est mise en œuvre avant la signature du CAPE.

Il faudra trouver des opportunités foncières pour assurer les installations officielles en sortie de couveuse. Une collaboration avec les structures agricoles se renforce : SAFER 33, Chambre d'Agriculture 33.

Objectif de 8 à 10 couvés sur la période. La participation communautaire est de 5 000 €, soit de 25 % du coût estimé de l'action (20 000 €).

Axe 4 – Appui stratégique et conseil en agriculture auprès de La Cub

L'objectif est l'accompagnement des élus à la définition d'une stratégie agricole et alimentaire cohérente sur le territoire communautaire. En 2013, la FRCIVAM poursuivra son action de sensibilisation et de formation auprès des élus et des chargés de mission de La Cub.

3 - Le budget de l'action se décompose ainsi :

Budget prévisionnel 2013 € HT			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
<u>Axe 1</u>			
Frais de personnels CIVAM	16 000	Communauté urbaine de Bordeaux (39,58 %)	19 000
Intervenants spécialisés du réseau CIVAM	1 000		
Frais de déplacement	2 000		6 000
Consommables	500	Conseil régional d'Aquitaine (12,50 %)	
Frais de communication	500		2 000
		Conseil général de la Gironde (4,17 %)	
<u>Axe 2</u>	4 000		
Frais de personnels	1 000		2 000
Intervenants spécialisés	500	Etat : DRAAF (4,17 %)	
Frais de déplacement	500		19 000
Consommables	2 000	Autofinancement (39,58 %)	
Frais de communication			
<u>Axe 3</u>	14 500		
Frais de personnels	2 000		
Intervenants spécialisés	3 000		
Frais de déplacement	500		
Consommables			
	48 000		48 000

Le cout total du programme d'actions 2013 de la FRCIVAM est de 48 000 €. Cette association sollicite une participation financière de La Cub d'un montant de 19 000 €, soit 39,58 % du montant total de ce programme. La participation communautaire s'établissant à 18, 4 % du budget prévisionnel 2013 de l'association, estimé à 103 000 € (cf. budget prévisionnel global de l'association FRCIVAM Aquitaine).

Cette demande de subvention répond aux critères d'éligibilité définis par la délibération n°2011/0929 du 16 décembre 2011, relative au dispositif d'aide financière des Projets Nature visant, notamment, à accompagner les associations sur les natures d'opérations suivantes « Travaux d'aménagement, de valorisation et de protection des espaces naturels ou agricoles et des paysages ».

- **intérêt communautaire** : ce programme d'intervention a pour objet la préservation et le développement des activités agricoles sur La Cub ; valorisation des produits des agriculteurs, contribution à la mission de développement durable de La Cub ;
- **ouverture ou service rendu au public** : agriculteurs, consommateurs, porteurs de projets, opérateurs économiques ; communication avec 2 tables rondes et 10 marchés fermiers sur 2 ans ;
- **protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages** : préservation et développement de la biodiversité, meilleure connaissance des enjeux agricoles ;
- **niveau d'exigence technique** : capacité à définir une stratégie agricole et alimentaire ;
- **cofinancements** : outre les fonds propres de l'association, ce projet bénéficie de l'apport des financeurs suivants : le Conseil régional d'Aquitaine (12,50 %), le Conseil général de la Gironde (4,17 %) et l'Etat (DRAAF) (4,17 %) ;
- **innovation et expérimentation** : des innovations telles que la couveuse agricole sont expérimentées sur La Cub grâce à ce partenaire.

Ainsi, la participation communautaire s'effectuera sous forme d'une subvention d'un montant de 19 000 €, et aux conditions fixées par la convention ci-annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la délibération communautaire n°2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE

Le soutien au programme d'intervention de la FRCIVAM sur le territoire de La Cub est conforme aux objectifs du projet métropolitain visant notamment à valoriser les espaces naturels et agricoles.

DÉCIDE

Article 1 : Le programme de travail 2013 de la FRCIVAM sur le territoire de La Cub est approuvé.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 19 000 € est attribuée à la FRCIVAM Aquitaine, pour l'année 2013, au titre du « Développement des activités agricoles sur la Communauté urbaine de Bordeaux ».

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière, ci-annexée, destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention, ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours en section de fonctionnement : chapitre 65 – compte 6574 – fonction 8330 - CRB UD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 octobre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 NOVEMBRE 2013

PUBLIÉ LE : 13 NOVEMBRE 2013

M. SERGE LAMAISSON